



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

14 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	27
ABSENTS REPRESENTES :	6
VOTANTS :	33

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Pascal BAILLY

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, Mme Lucie KAZARIAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, Mme Florence BRETMHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIELLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, Mme Margaux HAPPEL, M. Foster ABU, M. Nathaniel GUEDZE, M. Karim KHERFOUCHE, Mme Valentine MASSOLIN, Mme Isabelle SYORD, M. Mathieu LOUIS, M. Jean Paul STERZATI, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS.

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Mme HURTADO, Mme Safia TABIA qui a donné pouvoir à M. Foster ABU, M. Jérémy NARBONNE qui a donné pouvoir à M. BOUGLOUAN, M. Sébastien MAUMONT qui a donné pouvoir à Mme GOBERT.

Absent excusé non-représenté :

Mme Marlène STABLO, Mme Emilie LE FAUCHEUX

049/ OBJET : DÉNOMINATION DE LA NOUVELLE VOIE « CHEMIN DU VERGER » DANS LA ZAC « LES HAUTS DE NESLES »

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-30.

CONSIDÉRANT qu'il convient de dénommer la nouvelle voie désignée à ce jour « voie du Bel air », située en limite de Noisy-le-Grand, permettant de desservir les lots NM3 – NM5 et NM7 de la ZAC « Les hauts de Nesles » ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de dénommer ladite voie : « Chemin du Verger ».

VU l'avis favorable de la commission municipale urbanisme – environnement du 04 juin 2024,

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 10 juin 2024,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Guillaume CLIN, conseiller municipal délégué au développement urbain,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,**

DÉCIDE de dénommer la nouvelle voie « Chemin du Verger » dans la ZAC « Les hauts de Nesles »,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 04/07/2024
publié ou notifié le 05/07/2024
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Fait à Champs-sur-Marne, le 03/07/2024

Le Maire,


Maud TALLET

Le Maire,


Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.